



S E R M O N

TRENTE-SEPTIESME.

ACTES CHAP. V. VERS. XXVII.
IVSQUES AV TRENTE-TROISIESME.

Actes Chap. V. Vers. XXVII. *Et les ayans amenez ils les presenterent au Conseil. Et le Souverain Sacrificateur les interrogea.*

XXVII. *Disant, Ne vous avons nous pas defendu par exprés commandement de n'enseigner point en ce Nom ici? & vous avez rempli Ierusalem de vostre doctrine & voulez faire venir sur nous le sang de cet homme.*

XXIX. *Lors Pierre & les autres Apostres respondans, dirent, Il faut plus tost obeir à Dieu qu'aux hommes.*

XXX. *Le Dieu de nos Peres a ressuscité Iesus, lequel vous avez mis à mort le pendant au bois.*

XXXI.

X X X I. C'est celui que Dieu a ressuscité par sa dextre pour Prince & Sauueur, pour donner repentance à Israël, & remission des pechez.

X X X I I. Et nous lui sommes tesmoins de ce que nous disons : & le Sainct Esprit aussi que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent.

X X X I I I. Eux donc ayans ouï cela, grinoyent les dents, & consultoient pour les mettre à mort.



En l'exposition du texte precedent, vous auez entendu vn effect admirable & de la providence de Dieu en la deliurance des sainctes Apostres lesquels il tira de prison par la main de son Ange, sans que les gardes qui estoient au deuant des portes en aperceussent, ni qu'il parust aucunement qu'elles eussent esté ouuertes, & du zele de ces sainctes hommes qui au sortir des tenebres de leurs cachots allerent prescher l'Euangile en la pleine lumiere du Temple non obstant les defences & les menaces que l'on leur auoit faites,

& de la perplexité où leurs ennemis se trouuerent quand ils virent comme leur proie leur estoit échappée des mains , laquelle neantmoins ils enuoierent encore reprendre par le Capitaine du Temple & par leurs Sergeans. En celui que nous venons de lire vous voyez vn effect encore plus merueilleux de cette mesme prouidence , en ce que ces impies les aiant fait prendre dedans le Temple , il se seruit de ces Satellites mesmes de leur futeur pour conduire en toute seurereé ses Ministres dans leur propre Conseil , afin de leur y faire voir leurs maistres & entendre sa verité , & du courage admirable de ces herauts de nostre Seigneur Iesus Christ , qui apres auoir annoncé son Nom en toute liberté en l'assemblée du peuple le sont allé prescher avec la mesme hardiesse aux Sacrificateurs aux Docteurs & aux Gouverneurs d'Israël sans s'estonner aucunement ni de leur presence , ni de leurs menacés , ni de leur autorité & puissance ; & de la confusion de ces mal-heureux en ce que pour ne pouuoir endurer qu'ils preschassent l'Euangile au peuple ils ont esté contraints de le leur entendre prescher eux mesmes dans leur propre assemblée , dont ils grinçoient les dents , & consultoient de

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 663
de les mettre à mort , mais ne sauoient
comment s'y prendre. C'est la merueille
que nous auons à considerer en l'action
presente moiennant l'assistance du Sainct
Esprit : où nous auons à examiner d'vn co-
sté l'interrogation que ces impies ont fai-
te aux saincts Apostres par la bouche du
Souverain Sacrificateur ; & de l'autre la sa-
ge responce que ces saincts hommes leur
ont faite ; & puis enfin l'endurcissement de
ces meschans là cõtre leur remonstrance.

L'interrogation fut telle comme nous
le recite saint Luc. *Ne vous auons nous
pas defendu par exprès commandement de
n'enseigner point en ce Nom ici ? Et voici vous
auex rempli Ierusalem de vostre doctrine ,
& vous voulez faire venir sur nous le sang
de cet homme.* Ils les accusent de trois cho-
ses , d'auoir desobei à leur commande-
ment , d'auoir rempli la ville de leur do-
ctrine , & de les vouloir rendre odieux au
peuple comme des oppresseurs & des
meurtriers d'vn innocent , & exciter par
ce moien quelque sedition contr'eux.
Pour le premier ils disent , *Ne vauis auons
nous pas defendu de n'enseigner point en ce
Nom ici ?* O arrogance insupportable ! au-
lieu d'agir avec eux par la Loi & par les
Prophetes , comme deuoient de vrais Mi-

ministres de la Religion, & d'essayer de les
 convaincre d'erreur en leur doctrine par
 la règle de la vérité, ils prétendent de les
 opprimer par le seul poids de leur autho-
 rité, comme s'ils avoient un droit souve-
 rain sur les consciences des hommes pour
 leur donner des loix telles que bon leur
 semble, & pour leur commander tout ce
 qui leur plaît, & leur défendre tout ce
 qui leur déplaît, sans qu'il soit permis à
 aucun d'examiner si leurs défences & leurs
 commandemens sont justes ou iniustes.
Nous vous l'avons (disent ils) *defendu*, Ce-
 la vous doit suffire & ce n'est pas à vous ni
 à contrôler nos décrets, ni à prétendre de
 vous en dispenser pour quelque raison
 que ce soit: Après nostre commandement
 il ne vous reste, comme à nos sujets, que
 la gloire de l'obéissance. Mais ils ne di-
 sent pas seulement *Nous vous l'avons de-*
fendu, mais d'un accent plus orgueilleux
 & plus tyrannique *Ne vous l'avons nous pas*
defendu? & par expres commandemens, c'est
 à dire non seulement en termes expres,
 mais avec menaces d'excommunication
 & d'anathème & mesmes de l'animadver-
 sion du bras séculier? C'estoit parler en
 Rois, comme s'ils eussent dit, *Tel est no-*
stre plaisir, ou pour mieux dire, *se mettre*
 en

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 685
 en la place de Dieu qui seul a vn pouuoir
 supreme & vne iurisdiction vniuerselle
 sur les consciences des hommes : Encore
 n'exige t'il pas de ses Creatures vne obeis-
 sance au eugle : Il leur allegue bien son au-
 thorité, mais il leur propose aussi quant &
 quant la sainteté & la iustice de son com-
 mandement, afin que leur obeissance soit
 fondée sur la connoissance, & que voians
 que la Loi est sainte, & que son coman-
 dement est iuste & bon, ils s'y soumettent
 tant plus volontiers. Mais encore qu'est-
 ce qu'ils leur ont défendu ? *D'enseigner*, di-
 sent ils, *en ce Nom ici*. Oitiustice mani-
 feste d'entreprendre de commander si Ma-
 gistralement à ceux sur qui ils n'auoient
 aucun droit, à ces grands Ministres de
 Iesus Christ qu'il auoit fait asseoir sur
 douze throsnes pour iuger les douze tri-
 buts d'Israel, & de leur defendre expresse-
 ment ce qu'il leur a expressement com-
 mandé, *d'enseigner en son Nom*, au
 Nom du Fils de Dieu & de la sagesse
 ernelle, en ce Nom redoutable qui fait
 trembler les Demons & que les Anges
 adorent, en ce nom tant aimable duquel
 saint Pierre leur a dit ci deuant *Qu'il n'y*
a point d'autre Nom sous le Ciel qui ait esté
donné aux hommes par lequel il nous faillie

estre sauuez, en ce Nom qui est par dessus tout
 Nom qui se nomme & en ce siecle & en celui
 qui est à venir : & qu'ils appellent par mes-
 pris *Ce nom ici*, ne daignans pas seulement
 le nommer! Mais outre l'arrogance & l'in-
 iustice, n'y auoit il pas en cela vne extreme
 folie? O gens ridicules & insensés de faire
 vne telle defence à des gens en qui vous
 voiez des marques si visibles de leur vo-
 cation celeste, à des gens pleins du Saint
 Esprit qui vous parloient si dignement des
 choses magnifiques de Dieu en toutes sor-
 tes de langues; par qui il fait tant de mer-
 ueilles, & qui en peu de iours ont rangé
 tant de milliers d'ames sous le ioug de leur
 maître sans que vous ayez peu les empes-
 cher; & de vous figurer qu'ils y desferont
 plustost qu'à son commandement, & à
 l'Esprit diuin qui les anime & qui les fait
 parler! Vous defendez aux Apostres de
 Iesus Christ de prescher en son Nom. C'est
 defendre au Soleil d'eclairer, au vent de
 souffler, aux nuées de tonner & de disti-
 ller leur eaux sur la terre. C'est ainsi qu'en
 faisoient vos peres quand ils crioient aux
 Prophetes de Dieu (Amos 7.) *Ne prophe-
 tisez pas, & ne distillez pas sur Israël; mais
 ils distileront malgré vous, comme le Sei-
 gneur leur disoit (Michée 2.) Vous le leur*
 auez

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 667
auez defendu (dites vous) Mais vous ont
ils promis d'obeir à vostre deféce? Ne vous
ont ils pas dit au contraire, *lugez vous mes-*
mes s'il est iuste de vous obeir plustost qu'à
Dieu? Et apres cela vous leur parlez com-
me s'ils auoient tesmoigné d'estre tous
prests d'acquiescer à vos commandemens.

Le second crime qu'ils leur imputeient
C'est d'auoir rempli ierusalem de leur doctri-
ne: Crime certes qui eust esté grand s'ils
y eussent semé vne doctrine meschante &
pestifere, vne doctrine repugnante à la
Loi de Moysé & aux enseignements des
Prophetes, vne doctrine contraire à la
gloire de Dieu & au salut des hommes, &
qu'ils les en eussent bien & deuemét con-
vaincus: Mais n'y ayant presché qu'vne
tres-saincte & tres-salutaire doctrine, qu'v-
ne doctrine fondée en l'Escriture, qu'vne
doctrine toute tendante à l'exaltation de
la misericorde de Dieu, à la sanctification
des mœurs, & au salut des ames, l'auoit
ainsi vniuersellement épandue c'estoit
leur grande gloire, c'estoit le plus grand
bien qu'ils peussent faire à cette grande
ville, c'estoit l'ineestimable bon-heur de
tous ceux qui ont receu leur predication
avec obeissance de Foy. *Ils en ont rempli*
Jerusalem, ils ont fait leur deuoir, car Dieu

ne leur auoit pas donné cette lumière pour la cacher sous le boisseau ; il ne leur a pas commis ses talens pour les enfouir dans la terre ; il ne leur a pas reuelé cette verité pour la detenir en injustice , mais pour l'epandre & la faire valoir autant qu'il leur en donnera d'ocasions & de moiens , ce qu'ils ont fait avec toute sorte de soin & de zele comme Fideles dispensateurs de la grace.

Enfin ils les accusent de vouloir faire venir sur eux le sang de cet homme , ainsi appellent ils par mespris nostre Seigneur Iesus. Et mal-heureux n'estes vous pas coupables de son sang? n'est-ce pas vous qui l'avez fait mourir? Et ne criés vous pas alors comme des enragez que son sang soit sur nous & sur nos enfans? & maintenant que la conscience de vostre crime vous agit, vous craignez que ce sang ne vienne sur vous en effect , & que ce peuple de la credulité & de la folie duquel vous avez si meschamment abusé ; & que vous avez poussé à vne si horrible fureur contre cet innoent , estant desabusé de son erreur, ne se retourne contre vous & qu'il ne vous déchire ; & mefurans les autres par vous mesmes vous vous imaginez qu'ils ayent dessein de l'y pousser. Certes si c'estoient des

des

Actes chap. 5. vers. 27. iniques au 33. 669
Des gens qui se conduisissent par leurs passions, & par les mouueméts de leur chair, vous leur avez bien donné suiet de le faire : mais ils ne songent à rien moins, car au contraire ils vous excusent autant qu'ils peuuent, & comme leur maistre disoit à son pete parlant de ceux qui l'auoient fait attacher à la Croix, *Pete pardonne leur, car ils ne sauent ce qu'ils font*, ainsi saint & Pierre a dit ci deuant à ce peuple, *Freres je sai que vous l'avez fait par ignorance comme aussi vos Gouverneurs*. Non non ils ne demandent pas ni à Dieu ni aux hommes la vengeance de vostre crime, ils ne demandent que vostre repentance afin qu'il vous soit pardonné; & s'ils désirent que le sang de Iesus vienne sur vous, c'est afin que vos consciences en estâs arrousées vous soiez lauez de tous vos pechez, & que croians en lui vous soiez reconciliez avec Dieu, & faits participans du salut qu'il vous a acquis par cette mort mesme que vous lui avez procurée.

Voila Mes Freres, quelle a esté l'audace, l'orgueil, l'impieté & la malice avec laquelle ces ennemis de Iesus Christ se sont esleués contre les Apostres: Voila les accusations & les reproches qu'ils leur ont faits. Mais voions maintenant quelle a

esté la sagesse, la modestie & le zele de ces saints hommes, & la Chrestienne & vraiment Apostolique responce qu'ils leur ont faite pour leur iustificatiõ. *Alors, (dit nostre Euangeliste) Pierre & les Apostres respondans dirent, il faut obeir à Dieu plustost qu'aux hommes, le Dieu de nos Peres a ressuscité Iesus lequel vous avez mis à mort le pendant au bois, c'est celui que Dieu a eslé par sa dextre pour Prince & Sauueur pour donner repentance à Israel, & remission des pechez; & nous lui sommes tesmoins de ce que nous disons, & le Saint Esprit aussi que Dieu a donné à ceux qui lui obeissent.* Il dit que ce fust saint Pierre & les autres Apostres qui firent cette responce; mettant premierement saint Pierre, non pour quelque superiorité qu'il eust sur les autres, mais parce qu'il portoit ordinairement la parole comme le plus ancien & en aage & en reception de ce sacré College; & puis lui ioignant tous les autres, pour montrer qu'il ne parloit pas seulement en son nom, mais au nom de tous ses Collegues, dont il estoit la bouche comme parle saint Chrysostome. Cette responce a deux parties l'une generale & comme la these, l'autre particuliere, & comme l'hypothese

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 671
pothèse. La generale est qu'il faut
obeir à Dieu plustost qu'aux hommes.
Nous vous deuons obeïssance &
vous la rendons volontiers , non
comme à des Sacrificateurs , car
vostre Sacerdoce n'a plus de lieu de-
puis que nostre vrai Souuerain Sacri-
ficateur a offert son sacrifice en la
Croix dont tous les vostres n'estoient
que des figures ; non comme à des Do-
cteurs non plus , car il en a esta-
bli d'autres pour l'instruction de son
nouueau peuple en la doctrine du
Messie , mais comme à nos Magistrats
en ce qui est de la propre iurisdiction
de vos Magistratures : mais quand vous
voulez passer au de là des bor-
nes que Dieu vous a plantées ,
quand vous aneantissez son com-
mandement par vos traditions , &
que vous voulez vsurper vne do-
mination tyrannique sur les consciences
de ses enfans , nous ne v'ous re-
cognoissons plus pour ses Ministres,
nous ne vous regardons que com-
me des hommes dont les defen-
ces ne nous sont d'aucune con-
sideration au prix de son com-
mandement : Car il faut que toutes les

autorités subalternes cedent à la supérieure, & qu'en la concurrence du commandement de Dieu & de celui des hommes ils sont contraires l'un à l'autre, celui de Dieu qui est le Createur & le Souuerain Gouverneur du monde preuille sur celui des hommes qui ne sont que les Creatures & les Ministres. C'est la maxime sur laquelle les saints Martyrs se sont fondez pour s'affermir à obeir à Dieu contre les impies commandements des Princes & des Magistrats, quand ils les ont voulu contraindre par leur autorité & par leurs menaces à l'abjuration de la vraie Religion & à l'adoration des Idoles; & généralement tous les vrais Fideles quand ils les ont voulu forcer à quelque chose que ce fust contraire au commandement de Dieu mesme. Maxime si iuste & equitable que les Apostres en ont fait iuges les aduersaires mesmes, leur disans comme vous l'avez oui ci deuant, *Iugez vous mesmes, s'il est iuste de vous obeir plustost qu'à Dieu & que les Payens mesmes quoi qu'ils ne fussent éclairtez que de la sombre lumiere de nature ont bien seu reconnoistre: Tesmoin ce que disoit Socrate en son Apologie à ses Iuges, Il vous affectionne & vous aime, mais i-*
obeis

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 673
béiss à Dieu plus tost qu'à vous. Apres auoir
posé cette these ils descendent à l'hypo-
these, c'est à dire au fait particulier dont
il s'agit, & leur exposent premierement le
principal suiet de la doctrine qu'ils annon-
cent, & puis la charge qu'ils ont receue du
Seigneur de rendre tesmoignage à cette
doctrine, tesmoignage authentiquement
confirmé par la communication du S. Es-
prit aux croians. Quant au premier ils di-
sent, *Le Dieu de nos peres a ressuscité Iesus*
lequel vous auez mis à mort le pendant au
bois : c'est celui que Dieu a esleué par sa dex-
tre pour Prince & Sauueur pour donner re-
pentance à Israel & remission des pechez.
Ils appellent Dieu, *Le Dieu de leurs peres*,
c'est à dire le Dieu d'Abraham d'Isaac &
de Iacob avec qui il a premierement trait-
té alliance, & puis de Moÿse, de Samuel,
de Dauid' & de tant d'autres excellens hô-
mes qui ont esté en leur nation & à qui il a
renouelé de temps en temps cette allian-
ce & ses promesses. Et ils le qualifient
ainsi pour deux principales raisons, l'vne
pour leur montrer que lui ni ses Collegues
ne leur preschoient pas quelque Dieu
estrange qui n'eust pas esté connu à leurs
peres, mais le mesme Dieu qu'ils seruoient
tous & qui auoit esté tousiours reconnu &

adoré en Israël, afin qu'ils escoutent sans passion ce qu'ils leur preschent en son Nom : l'autre pour leur ramenteuoit l'alliance qu'il auoit traitée avec leurs peres, & les promesses qu'il leur auoit faites d'enuoier le Messie en la plénitude des temps pour estre la gloire de son Israël & la bien heureute *Semence en qui sont benites toutes les nations de la terre*: que les meditans à bon escient, ils considerent avec attention toutes les marques qui y ont esté données au Messie & qu'ils les comparent soigneusement avec toutes les choses qui ont paru en ce Iesus qu'ils leur annoncent. Apres ils disent que *Dieu a suscité, ou ressuscité Iesus*, car le mot Grec peut signifier l'vn & l'autre. *Susciter*, c'est à dire exhiber au monde en qualité de Fils de Dieu & de Sauueur des hommes, tout de mesme que quand saint Pierre dit au 13. de cette histoire que *Dieu suscita aux Israelites David pour Roi & que de sa semence il a suscité le Sauueur à Israël, assauoir Iesus*; & *ressuscité*, c'est à dire remis en vie & releué de son tombeau, comme il se prend en vne infinité de lieux au Nouveau Testament. Il n'importe nullement ni au but de l'Apostre, ni à nostre edification auquel de ces deux sens qu'on le prenne.

A ces chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 679
prêne. Ensuite de cela b. é que leurs aduer-
saires leur imputassēt à grand crime les re-
proches qu'ils leur faisoient d'auoir fait
mourir Iesus Christ, ils le leur reprochent
encore tout de mesme qu'ils auoient fait en
leur precedente assemblée, parce que ce-
la estoit necessaire & pour la gloite de leur
Maistre, & pour la conuersion de leurs ad-
uersaires, *Lequel*, disent ils, *vous avez fait*
mourir le pendant au bois. Ce n'est pas eux
pourtant qui l'auoient fait mourir, c'estoit
Pilate qui l'auoit condamné, & les soldats
qui auoient executé la sentence. Mais les
Apostres les accusent de l'auoir fait, parce
que c'estoient eux qui auoient pressé leur
Gouuerneur avec d'extraordinaires instā-
ces de le faire mourir & qui l'y auoient
contraint en le menaçant de le deferer à
l'Empereur comme mal affectionné à son
seruice, & refusant de faire perir vn hom-
me qui se disoit Roi au preiudice de l'au-
thorité souueraine. C'est la raison pour
laquelle saint Estienne leur disoit aussi,
*Vos peres ont tué ceux qui ont predict l'auene-
ment du iuste duquel vous avez esté traistres*
& meurtriers, comme aussi saint Paul es-
crit d'eux, (1. Theff. 2.) *qu'ils ont mis à mort*
le Seigneur Iesus; & eux mesmes vouloient
bien qu'on le creust ainsi quand voians

V u

que Pilate craignoit de charger sa conscience en faisant mourir vn homme iuste, ils lui disoient que s'il y auoit du peché ils le prenoient sur eux, & vouloient bien que *son sang fust sur eux & sur leurs enfans*, Parole qui peu de temps apres leur fut chèrement vendue, Dieu en ayant fait la vengeance sur toute la Judée & sur Ierusalem notamment par des iugements épouuantes. Vengeance qui les a tousiours poursuiuis & les poutsuit encore auourd'huy apres seize cents ans. C'est donc tres-iustement que les Apostres disent ici, *Vous l'avez mis à mort*. Mais ils remarquent particulièrement le genre de mort dont ils l'ont fait mourir quand il ajoute *le pendant au bois*, c'est à dire, en la Croix. Premièrement pour exaggerer par là leur crime, parce que c'estoit vn supplice non seulement le plus cruel & le plus ignominieux de tous & auquel on ne condamnoit que des esclaves, des brigands en vn mot des personnes les plus infames & les plus detestables, mais qui portoit vne particuliere marque de malediction suivant ce qui est dit en la Loi *maudit est quiconque pend au bois*; & puis pour releuer d'autant plus la gloire à laquelle Dieu a esleué celui là mesme qu'ils ont fait passer par vne si grande

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 677
 grande ignominie : gloire qu'ils expriment quand ils aioutent Dieu l'a esleué par sa dextre pour Prince & Sauueur, & ils disent que Dieu l'a fait par sa dextre c'est à dire par sa puissance qui est signifiée par la dextre, comme quand il est dit Pseumo 44. que ce n'est pas le bras des Israelites que tes a deliurez, mais sa dextre & son bras & au 118. Que la dextre de l'Eernel fait vertu. Et qu'il l'a ainfr esleué Pour Prince & Sauueur, c'est à dire qu'il l'a fait seoir là haut au Throsné de sa gloite pour exercer vne domination souueraine sur les hommes & sur les Anges, épandre par tout comme vn beau Soleil les rayons de sa connoissance, appeller tous les hommes à son obeissance par la predication de son Euangile, & estre Auteur de vie & Prince de salut à tous ceux qui croiront en lui. Il deuoit bien exercer ce reigne mystique sur les Gentils aussi bien comme sur les Iuifs, suiuant ce qui lui auoit esté dit par les Anciens oracles. C'est peu de chose que tu me sois Sauueur pour restablir les Tributs de Iacob & restaurer les desolations d'Israel, & pourtant ie t'ai donné pour estre lumiere aux nations afin que tu sois mon salut iusques au bout de la terre : mais parce qu'ils parloient ici à des Iuifs, & que le mystere de la vocation

des Gentils ne leur estoit pas encore reuelé, ils ne leur parlent pas des Gentils ce qui n'eust fait qu'effaroucher les Iuifs & leur donner de l'auersion contre l'Euangile & contre ses Ministres, mais des Iuifs seulement entre lesquels deuoit estre premierement fondée son Eglise, disants que Dieu l'a esleué pour Prince & Sauueur pour donner repentance à Israel & remission des pechez. Car c'est à eux premierement que Iesus Christ a esté presché par le ministration de ses Apostres, c'est à eux premierement que la grace a esté offerte, c'est à eux qu'auant tous les autres a esté montrée l'efficace du Saint Esprit par toutes sortes de miracles faits au Nom de ce grand Sauueur pour les obliger à le recognoistre & à chercher en lui le moien de leur reconciliation avec Dieu, c'est à eux les premiers qu'il a esté dit, *Amandez vous & vous conuertissez afin que vos pechez soient effacez quand les temps de rafraichissement seront venus de la presence du Seigneur & qu'il aura enuoie Iesus Christ qui vous a esté auparauant annoncé: car c'est pour vous premierement que Dieu ayant suscité son Fils Iesus l'a enuoie pour vous benir en retirant un chacun de vous de vos mauuaisitez.* C'est ce qu'il entend ici proprement par cette fa-
çon

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 679
 çon de parler de donner repentance à Is-
 raël: car autrement se prend elle quand il
 est question des particuliers en qui Dieu
 opere par son Esprit, & autrement quand
 il s'agit des peuples entiers que Dieu con-
 uie à croire en Christ. & à se repentir. Aux
 premiers, donner repentance, c'est la for-
 mer effectiuement en leurs cœurs par l'o-
 peration de son Saint Esprit, comme
 quand il est dit (en la 2. à Timothée chap:
 2.) *Qu'il faut enseigner avec douceur ceux*
qui ont un sentiment contraire pour essaiet si
quelque fois Dieu leur donnera repentance
pour recognoître la vrité & pour se reueil-
ler & sortir des pieges du Diable. Aux se-
 conds donner repentance c'est leur pres-
 cher la repentâce & les y exhorter & faire
 au dehors toutes les choses qui peuuent
 estre vtils à les y porter, leur promettant
 de leur pardonner leurs pechez s'ils s'en re-
 pentent & se conuertissent à lui: comme
 quand il est dit en l'onzième de cette his-
 toire que *Dieu a donné repentance aux*
Gentils pour auoir la vie, il veut dire qu'il
 leur a ouuert la porte de la repentance &
 de la vie eternelle: tout de mesme qu'au
 14. il est dit *Qu'il leur a ouuert la porte de la*
Foi, c'est à dire, qu'il leur a fait prescher
 Iesus Christ & la doctrine de leur recon-

ciliation avec lui par vne vraie repentance qu'il les a sommés par les Ministres de se repentir & de se cōuertir à lui par la Foi en nostre Seigneur Iesus Christ, & qu'il leur à promis moiegnant cela le salut & la vie. C'est ainsi que l'entend Clement en son Epistre aux Corinthiens quand il dit, *Considerez combien le sang de Christ est precieux à Dieu qui aiant esté respandu pour nos pechez a apporté à tout le monde la grace & la repentance. Regardez attentiuement tous les aages du monde, & aprenez qu'en tout aage Dieu a donné lieu de repentance à tous ceux qui voudront se conuertir à lui.* Or en ce lieu il n'est pas question des esclues en particulier, il est question de tout vn peuple assauoir d'Israel, & pourtant cette phrase ne se peut pas entendre au premier sens, veu qu'il est manifeste que la plus grande partie de ce peuple est demeurée en son impenitence, & par consequēt que Dieu n'a pas formé en leurs cœurs la vraie repentance, mais faut de necessité la prendre au second: car comme quand nostre Seigneur dit à tous les Iuifs indifféremment au (6. de saint Iean) *Mon Pere vous donne le vrai pain du Ciel*, il veut dire que Dieu le leur offre & les conuie à en user, en sorte qu'il ne tient qu'à eux qu'ils

ne l'acceptent & en mangent pour estre
nourris à vie eternelle. Ainsi est il dit leur
donner repentance entant qu'il les y inuite
tous ne voulant pas qu'aucun perisse mais que
vous viennent à repentance , de sorte qu'il
ne tient qu'à eux qu'ils n'en embrassent l'e-
xercice. Sain& Paul de mesme (Rom. 2.)
dit que la bonté de Dieu ameine à repen-
tance ceux là mesmes qui la mesprisent , &
qui s'obstinent en leur impenitence , *Mes-
prises tu* , dit il , *les richesses de sa beninité ,
de sa patience & de sa longue attente, ne con-
noissant point que la beninité de Dieu t'a-
meine à repentance* c'est à dire qu'il les y se-
môd par tous les plus puissans motifs qu'il
se peut, & les y ameneroit en effect par ces
motifs là , s'ils n'estoient desesperement
obstinez à leur propre mal-heur. Ce qui
môtre que Iesus Christ est mort pour eux
tous , car autrement il ne les conuieroit
pas en son Nom à se repentir , & ne leur
promettrait pas moyennant cela la remis-
sion de leurs pechez : comme il n'inuite
pas les Diables à repentance , & ne leur
promet pas moiennant cela de leur par-
donner leurs pechez , parce que Iesus
Christ n'est pas enuoie pour eux & n'a pas
satisfait pour leurs fautes à la iustice de son
Pere , sans quoi elles ne peuvent pas leur

nous le tesmoignerons par tout tant que nous vivrons. Mais parce qu'encore que le tesmoignage vnanime de douze personnes tels qu'ils estoient, personnes bien sensées, & contre qui il n'y auoit aucun iuste suiet de reproche, deust estre fort considerable, ils preuoioient bien qu'il ne seroit de nul poids enuers des hommes passionnez tels qu'estoient ceux de ce Concile, ils le confirment par le tesmoignage du Sainct Esprit, entendans par l'Esprit ces dons extraordinaires & miraculeux dont sainct Paul dit, (1. Cor. 12.) *Il y a diuersité de dons, mais il y a vn mesme esprit. A l'un est donnée par l'esprit la parole de sapience, à l'autre Foi (assauoit la Foi des miracles) en ce mesme esprit, à l'autre dons de guerison, à l'autre propheties, à l'autre le don de discerner les esprits, à l'autre les diuers langages, & à l'autre le don de les interpreter.* Et il les appelle *Esprit*, non seulement parce que c'est l'esprit qui les produit, mais parce que sa vertu y paroist avec vn merueilleux éclat aux yeux de tout le monde: Et de cet esprit ils disent deux choses, l'une que *Dieu l'a donné à ceux qui lui obeissent*, parce qu'il n'auoit pas esté seulement conferé aux Apostres, mais à vn grand nombre d'autres personnes in-

continant

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 685
continant apres leur conuersion à la Foi,
& que les effects en estoient visibles &
publics : l'autre qu'il rend tesmoignage
avec eux des choses qu'ils enseignent,
parce que ceux qui voioient cet esprit di-
stribué si liberalement aux croians, les vns
estans eleués par les reuelations à des con-
noissances si sublimes que nul esprit
humain n'y eust peu monter de soi mes-
me ; les autres predisans des choses à ve-
nir qui n'estoient connues qu'à Dieu ; les
autres parlans diuerses langues qu'on ne
leur auoit iamais enseignées ; les autres
guerissās les malades des maladies les plus
desesperées au simple atouchement de
leurs mains , ou mesme à leur simple paro-
le , & tout cela au Nom de Iesus Christ :
ne pouoient qu'ils ne reconnuissent que
le tēps estoit arriué dōt Dieu auoit predit
par Ioel *Qu'aux derniers tēps, c'est à dire,*
au temps du Messie il répandroit de son Es-
prit sur toute chair. Que Iesus Christ estoit
veritablement ce Messie, qu'il estoit vraie-
ment resuscité & reigning dans le Ciel
d'où il versoit ces grands dons de
son Esprit sur les siens & operoit tant de
merveilles inouïes iusques alors, & que ses
Apostres à qui (comme parle l'Apostre
Heb. 2.) il rendoit tesmoignage par signes &

miracles & diuerses vertus & distributions du Saint Esprit n'estoient pas des fourbes & des imposteurs, mais des hommes diuins parlans & agissans en son Nom.

Tel fut le discours des Apostres auquel ni le Souuerain Sacrificateur ni ceux de son Conseil n'eussent sceu que repliquer, l'innocence & la dignité de nostre Seigneur Iesus Christ confirmée par vne infinité de miracles y estoient mises en vn trop grand iour pour la pouuoir debatte; le crime qu'ils auoient commis en le faisant mourir estoit trop notoire à tout le monde, & leur propre conscience leur en donnoit des remords trop sensibles pour le pouuoir nier; & la cause de ces saints hommes y paroissoit trop bonne pour apres l'auoir entendue, la pouuoir condamner avec quelque couleur de iustice; & neantmoins au lieu de se rendre à la verité & à la raison, de reconnoistre leurs pechez, d'en demander pardon à Dieu, de recevoir le ioug de Iesus Christ, & de se ranger franchement à la discipline de ses Apostres, il est dit au contraire *qu'ils en grinçient les dents*, contr'eux: Car ils ne pouuoient endurer de voir ainsi leur autorité mesprisée, & d'entendre de pures pecheurs leur venir prescher Iesus Christ
dans

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 687

dans leur propre conseil & leur reprocher en face leur crime. Ainsi nous sera-t'il dit ci apres en l'histoire de saint Estienne qu'en oiant ses discours ils creuoient en leurs cœurs, grinçoient les dents contre ce saint Martyr, s'estoupoient les oreilles, & se ruerent enfin sur lui & le lapiderent. Ici ils ne passerent pas si auant, non qu'ils n'eussent la volonté, car il est dit expressement *qu'ils consultoient de les faire mourir*, mais parce que Dieu les en a empeschez, ou par le cōseil de Gamaliel, comme vous l'entendrez au texte suiuant, ou par son Esprit agissant au dedans de leurs cœurs non pour les corriger mais pour les refrener. Voiez ie vous prie que c'est que l'esprit de l'homme quand il est abandonné à soi-mesme. Ils auoient veu nostre Seigneur Iesus, son innocence, sa douceur, sa sagesse & les grands miracles: Ils auoient veu ceux de ses Apostres dont toute la ville estoit pleine: Ils auoient ouï leurs discours pleins d'une efficace diuine, & n'y auoient peu contredire, & neantmoins ils demeurent aussi incredules & aussi endurecis que iamais, & ne respirent que fureur contre nostre Seigneur Iesus & contre ses Ministres. O que ce que dit Ieremie est bien vrai, *Le cœur de l'homme*

688 *Sermon Trente-septième*
me est desesperement malin.

C'est là, *Très-chers Freres*, ce que nous auions à vous représenter sur ce texte. Il est temps d'en recueillir les principaux fruits pour nostre edification & pour nostre salut. Premièrement donc quand nous voions comme les saincts Apostres ont esté traittez en leur temps, comme ils ont esté presentez au Conseil des Juifs pour y estre ouïs & iugez comme des criminels, comme leurs aduersaires au lieu d'essaiier de les conuaincre d'erreur en leur doctrine par la Loi & par les Prophetes, n'ont agi avec eux que par l'autorité & par la violence, comme ils les ont calomnieusement accusez d'estre des factieux qui fouloient aux pieds les commandements & les defences de leurs superieurs, qui semoient vne nouvelle doctrine parmi le peuple, & qui taschoient à le souleuer & à y exciter des seditions contre les autoritez legitimes: Aprenons à ne nous scandaliser pas aujourd'huy si on agit de mesme contre nous, si on nous traite come des heretiques & des Schismatiques, & si nos aduersaires, au lieu de se mettre en deuoir de nous montrer par les diuines Escritures, comme par la vraie teigle de nostre foi (ce qu'ils ne pourront iamais faire)

que

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 689
que nous nous sommes departis de la doctrine de nostre Seigneur Iesus Christ & de ses saints Apostres, ne nous opposent que l'authorité de leurs Conciles, où ils nous ont tres iniustement condamnez, & ne nous battent que des foudres de leurs anathemes, parce que nous combattons leurs erreurs, leurs superstitions & leurs faux seruices, & nous tenons à la pure doctrine de son Euangile. Ils nous accusent & nous condamnent, mais pour la mesme cause, & par le mesme esprit qu'ont esté jadis accusés & condamnez les saints Apostres. Ne nous en troublons point non plus que ces diuins hommes, mais cõtre toutes les contradictions & toutes les fureurs du monde, consolons nous en nostre bonne cause & en nostre bonne conscience. Dieu qui a defendu alors ses Apostres & confondu leurs aduersaires nous defendra aussi & *rendra confuse toute langue qui s'esleue contre nous en iugement.*

Vous avez entendu ensuite comme ces bien-heureux Disciples de Christ se sont tres-vigoureusement & neantmoins tres-modestement defendus contre les assauts de leurs ennemis, respondans qu'il faut *obeir à Dieu plustost qu'aux hommes.* Retenons bien cette maxime, *Tres chers Freres,*

pour ne ceder jamais à aucune autorité
 ni puissance humaine au préjudice de l'o-
 beissance que nous devons à celle de Dieu
 même. Obeïsses à vos conducteurs & vous
 y soumettez comme à ceux qui veillent pour
 vous : Mais quand il y en auroit quelcun
 qui nous voudroit euangeliser quelque
 chose au delà de ce qui vous a esté Euan-
 gelisé & qui est contenu dans les saintes
 Escritures, fust ce vn Apostre ou vn Ange
 du Ciel qu'il vous soit anatheme. Ils ne
 sont pas nos Maîtres pour dominer sur
 nostre Foi, mais nos Docteurs pour nous
 instruire selon la parole de Dieu. Nous
 n'auons qu'vn seul maître & vn seul Sou-
 uerain Docteur qui est nostre Seigneur Ie-
 sus parlant en l'Euangile ; quelques Do-
 ctors que nous oions sous lui, examinons
 à la parole comme à la vraie pierre de tou-
 che toutes les doctrines qu'ils nous propo-
 sent, & consultons comme ceux de Bero-
 les Escritures pour voir s'il est ainsi qu'ils
 nous prêchent. L'obeissance auégle
 qu'auront rendue à leurs Docteurs auég-
 les les Disciples auégles qui n'auront
 pas voulu prendre la peine d'examiner
 leurs enseignemets par la reigle des Ecri-
 tures, ne les iustificera pas au dernier iu-
 gement quand il se trouuera qu'ils auront
 desobey

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 691
desobeï à Dieu pour obeir aux hommes,
Car il faut obeir à Dieu plustost qu'aux hom-
mes. Obeïsses aux Princes & aux Magi-
strats ausquels selon l'ordonance de Dieu.
Toute ame doit estre suiectte; mais en rendant
à Cesar ce qui est à Cesar, souuenons nous
touliours de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.
Soumettons leur & nos biens & nos vies,
mais ne soumettons nos consciences qu'à
vn seul Dieu : Quand ils nous voudront
commander d'adorer les Idoles, & qu'à
faute de le faire ils nous menaceront de
nous ietter en vne fournaise de feu ardent,
disons leur comme les trois ieunes Israeli-
tes au Roi de Babilone, *Nostre Dieu que*
nous seruons nous peut deliurer de vos mains,
mais quoi qu'il en soit nous ne seruirons pas à
vos Dieux, & ne nous prosternerons pas de-
uant vos statues : Il vaut mieux obeir au
Souuerain Roi des Cieux & de la terre
qu'à toutes les puissances du Monde. Que
les enfans obeïssent à leurs peres & à leurs
meres, mais au Seigneur & iusques à l'au-
tel, & qu'ils ne passent iamais iusques là
de desobeir au pere celeste pour obeir à
leurs peres selon la chair. *Il faut obeir à*
Dieu plustost qu'aux hommes, Qui ne hait son
pere & sa mere pour l'amour de nostre Sei-
gueur Iesus Christ, n'est pas digne de lui.

X x

Que les seruiteurs obeissent à leurs maistres selon la chair , mais tant qu'ils le peuvent sans desobeir à celui qui est le maistre vniuersel de tous. Que les femmes s'affuettissent à leurs propres maris ; mais que le respect de leurs maris , ne leur face iamais oublier l'obeissance qu'elles doiuent à leur celeste espoux , de peur qu'il ne leur soit dit comme à Sapphira *Qui y a t'il que vous aiez fait complot entre vous de tenter l'Esprit du Seigneur? Tant d'obeissance , que vous voudrez aux choses iustes , & aux indifferentes encore , mais aux iniustes où Dieu est offensé , tenons nous inuiolablement à la reigle donnée ici par les Apostres Il faut obeir à Dieu plustost qu'aux hommes.* Là il ne faut auoir égard ni à Pasteur , ni à Concile , ni à Prince , ni à Magistrat , ni à Pere ni à Mere selon la chair , mais à Dieu seul à l'autorité duquel , comme à la premiere & à la souveraine de toutes , doiuent ceder toutes autres autoritez du Ciel & de la terre.

Après cela quand nous voyons la liberté, la hardiesse & la cōstance avec laquelle les Apostres de nostre Seigneur Iesus Christ ont repris ces gens ici de leurs crimes & defendu la gloire de leur maistre, sans estre ni effrayez de leur presence ni eblouis

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 693
éblouis de leur éclat, & sans apprehender
tout ce qu'ils pourroient faire ou machi-
ner contr'eux : nous devons apprendre
de là, nous qui auons l'honneur de seruir
Dieu au saint Ministère de la parole, ce
qui est du deuoir des Fideles seruiteurs de
Dieu en la reprehension des crimes des
hommes, mesme des plus grands & des
plus puissans, & en la defence de la verité
& de l'honneur de Dieu. Il nous faut
seruir nostre Maistre avec courage &
avec zele dire la verité aux grands aussi
bien qu'aux petits, reprendre hardiment
les erreurs & les vices où nous les voions,
sans craindre de déplaire aux hommes ni
d'encourir leur indignation & leur haine,
*Si nous voulions complaire aux hommes nous
ne serions pas seruiteurs de Christ.* Pour
nous animer à ce deuoir & reuestir ce
courage heroïque representons nous les
exemples d'un Elie contre Achab ; d'un
Elizée contre Ioram ; d'un Iean Baptiste
contre Herode, & des Apostres contre
ce Conseil & imitons leur generosité de
tout nostre pouuoir sçachans quel maistre
nous seruons, qui est puissant pour nous
defendre contre toutes les forces de la ter-
re & de l'enfer, & de nous faire triomfer de
toutes leurs fureurs. Et vous, *Mes Freres,*

X x 2

entre lesquels & pour lesquels nous exerçons ces saintes charges priez Dieu pour nous afin que nous ne soions jamais en rien espouuantez par les aduersaires, mais que parole nous soit donnée à bouche ouverte en hardiesse, pour parler franchement comme il faut parler.

La doctrine que ces grands Ministres ont preschée & defendue dans ce Conseil est que Dieu a suscité & esléé Iesus Christ pour Prince & Sauueur. Retenons bien cela comme la substance de l'Euangile pour recourir à lui en cette qualité & pour mettre en lui seul toute l'assurance de nostre salut, non en nous mesmes ni en aucune Creature. N'escoutons pas les faux Docteurs qui nous veulent tirer ailleurs & nous faire chercher nostre reconciliation avec Dieu & le salut Eternel de nos ames en l'intercession & aux merites de la Vierge Marie, des Anges, & des Saints, comme s'ils estoient nos Redempteurs & nos Mediateurs enuers Dieu: Comme il n'y a qu'un seul Dieu (dit l'Apostre) aussi n'y a t'il qu'un seul Mediateur entre Dieu & les hommes assauoir Iesus Christ homme lequel s'est donné en rançon pour tous, & qui nous a esté fait de par le pere sapience, iustice, sanctification & redemption. C'est à

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 695
à lui seul qu'il nous faut recourir, car il n'y
a salut en aucun autre qu'en lui, ni aucun au-
tre nom sous le Ciel qui ait esté donné aux
hommes par lequel il nous faille estre sauuez.
Il nous a dit *Venez à moi vous qui estes char-
gez & trauallez & ie vous soulagerai*, &
ne nous a iamais commandé ni permis d'a-
uoir nostre refuge ailleurs. Allons donc
à lui seul comme au Prince de nostre sa-
lut & à celui qui est nostre vnique espé-
rance. Nous trouuerons assurement en lui
ce que nous chercherions en vain ailleurs,
le salut & la vie. Mais retenons bien ce
que les Apostres nous enseignent que
Dieu nous l'a donné pour Prince & pour
Sauueur pour nous donner repentance, &
moiennant cela la remissio de nos pechez.
Dieu nous l'a donné pour nous benir, mais en
retirant vn chacun de nous de nos mauuai-
stiez comme parle sainct Pierre au 3. de
cette histoire. Ce n'est pas pour nous
apeler seulement à la profession de sa veri-
té, mais pour nous donner repentance:
Ie suis venu, dit il, *pour appeler les pecheurs*
à repentance. Repentons nous donc de
nos fautes si nous voulons auoir part à sa
grace; embrassons sa doctrine par vne frâ-
che & par vne constante profession, mais
faisons en voir l'efficace en la saincteté de

nos mœurs, & en produisant des fruits
 conuenables à repentance. Si nous l'a-
 uons par ci-deuant offensé par nos vices,
 si nous n'auons pas profité comme nous
 deuions de l'ouïe de sa parole, si nous
 auons deshonoré la profession de son
 Euangile par nos mauuaises mœurs, chan-
 geans sa grâce en dissolution, & courans
 avec les mondains en vn mesme abandon
 de dissolution, comme hélas! nous ne l'a-
 uons que trop fait, ayans par ce moien at-
 tiré sur nous les fleaux de ses chastiments
 sous lesquels nous gemissons depuis tant
 d'années, Rauisons nous enfin & nous cō-
 uertissons à lui par vn sincere & serieux
 amandement de vie, afin qu'il ait pitié de
 nous & qu'il nous pardonne nos fautes &
 face reluire son visage sur nous en ioie &
 en salut. Et quand il nous y exhorte par
 ses Ministres & nous censure par eux de
 nos vices, ne faisons pas comme ces mal-
 heureux qui grinçoient les dents contro
 les Apostres quand ils les reprenoient des
 leurs, mais disons avec son Prophete
 (Ps. 141. 5.) *Que le iuste me martelle & me se-
 ra une gratuité, & qu'il me redargue ce me
 sera un baume excellent, il ne blessera point
 ma teste, & faisons nostre profit de sa disci-
 pline pour corriger à bon escient nostre
 vie.*

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 697
**vie. Trauailloustous à cela , Tres-chers
Freres, & que tout ce qui nous reste à vi-
ure en la chair soit vn exercice continuel
de vraie repentance. Que l'auaricieux
qui par le passé a fait de l'or & de l'argent
ses idoles & son souuerain bien renonce
de formais à cette passion terrestre pour se
rendre riche en bonnes œuures, distribuât
de ses biens à qui en a besoin , se faisant vn
thesor d'vn bon fondement pour l'auenir
afin d'apprehender la vie eternelle. Que
celui qui iusques ici n'a abayé qu'apres les
honneurs retire de formais son cœur de
ces vanitez de la terre , & que toute son
ambition soit de se rendre agreable à Dieu
en le bien seruant pour receuoir vn iour la
couronne de vie qu'il a promise à ceux qui
lui seront fideles iusques à la mort, Que
celui qui par le passé a attiré à soi par tou-
tes sortes de voies le bien de ses prochains
se repente de ce peché, restitue ce qu'il
a mal pris & rachette ses pechez par au-
mosnes à l'exemple du bon Zachée. Que
celui qui iusques à cette heure n'a eü autre
Dieu que son ventre , ni autre contente-
ment qu'à se veautrer dans les plaisirs infame-
s de sa chair , se retire d'vne vie si disso-
lue, & mette doresnauant son plaisir à l'e-
xercice de la vraie saincteté. Que le mes.**

XX 4

disant qui ne s'est pleu qu'à déchirer la reputation de ses freres par sa mauuaise langue en demande pardon à Dieu & se corrige desormais d'vn vice si malin. Que le vindicatif renonce à ses vangeances & aprenne à pardonner à ses freres comme il veut que Dieu lui pardonne : Enfin bannissons tous d'entre nous toutes les choses que nous sauons estre desagreables à Dieu, & nous estudions à lui plaire en fructifians à toute bonne œuure. Ainsi *Luirons nous comme des flambeaux au milieu de la generation tortue & peruerse, & attirerons mesme sans parole ceux de dehors à la connoissance & à l'amour de la vraie Religion : Ainsi nous montrerons nous vrais membres de nostre Seigneur Iesus Christ par le precieux sang duquel nous auons esté rachetez, pour lui estre vn peuple peculier adonné à bonnes œuures: ainsi attirerons nous sur nous la benediction & la grace en toute nostre vie, & apres auoir iouï en ce monde des coniolations de son Esprit, nous possederons au siecle à venir les biens *Qu'œil n'a point veus, qu'oreille n'a point ouïs & qui ne sont iamais montez en cœur d'homme*, pour lui en rendre en la societé bien - heureuse de ses*

Ange

Actes chap. 5. vers. 27. iusques au 33. 699
Arges & de ses Saints tout honneur,
gloire, benediction & louange aux sie-
cle des siecles *Ainsi soit il.*



S E R M O N

TRENTE. HVICTIESME.

ACTES CHAP. V. VERS. XXXIV.
I V S Q V E S A V X L I I.

*Actes Chap. V. Vers. XXXIV. Adonc
un Pharisien nommé Gamaliel, Docteur
de la Loi, honorable à tous le peuple se le-
uant au Conseil, commanda que les Apo-
stres se retirassent un peu dehors.*

*X. XXV. Puis leur dit, Hommes Israeli-
tes prenez garde à vous touchant ces gens
ce que vous deuez faire.*

*XXXVI. Car deuant ce temps ici s'est
levé Theudas, se disant estre quelque cho-
se, auquel s'aoignit un nombre d'hommes
environ de quatre cent; lequel a esté deffait
& tous ceux qui ont consenti à lui ont esté
rompus & réduits à rien.*